Préparez votre venue

Informations patient

Vous pouvez vous rendre au CHU en toute sécurité. Nos professionnels prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la qualité et la sécurité de votre prise en charge. A cet effet, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

CONSIGNES À SUIVRE

- **Portez un masque si vous avez des symptômes ou si vous êtes une personne fragile**
- **Pour le confort des patients et la qualité des soins, limitez le nombre d'accompagnants et de visiteurs**
- **Présentez-vous 30 minutes avant votre horaire de rendez-vous**
- **Nos professionnels sont très sollicités, en cas d'impossibilité, pensez à annuler votre rendez-vous**

PRESCRIPTION DE TRANSPORTS

- **Dépend de votre état de santé**
- **Doit être validée AVANT votre venue par le médecin de ville qui vous adresse à l'hôpital ou le médecin hospitalier qui a programmé votre consultation ou séjour**
- **Est établie pour une durée limitée, en lien avec l'évolution de votre état de santé**
- **Ne peut être régularisée à postériori**

VOTRE ÉTAT DE SANTÉ	LE MODE DE TRANSPORT CONFORME AU RÉFÉRENTIEL DE PRESCRIPTION
Si vous pouvez vous déplacer par vos propres moyens et sans assistance spécifique	Une voiture particulière ou un transport en commun suffit
Si vous avez besoin d'aide technique ou humaine pour vous déplacer	Un véhicule sanitaire léger ou un taxi peut vous être prescrit
Si vous devez réellement être allongé et/ou sous surveillance constante	Une ambulance peut vous être prescrite

Pour en savoir + : rendez-vous sur www.ameli.fr espace «**Assurés**» puis «**Soins et remboursements**»

PENSEZ-Y !

Pour que votre accueil se passe dans les meilleures conditions, merci de vous présenter avec :

- ☑ Pièce d'identité du consultant (ou livret de famille pour les mineurs)
- ☑ Carte vitale
- ☑ Carte de mutuelle
- ☑ Moyen de paiement (carte bancaire de préférence)
- ☑ Documents médicaux récents (courriers, ordonnance, résultats d'examens)
- ☑ Carnet de santé (pour les enfants)